

**Centre Perelman de philosophie du droit et
Centre de droit européen
Faculté de Droit et de Criminologie - Institut d'Etudes européennes**

**Stage de recherche pour étudiants
Règlement relatif au stage (Faculté de droit et de criminologie)
Année académique 2018-2019**

Durant l'année académique 2018-2019, le Centre Perelman de philosophie du droit et le Centre de droit européen (Faculté de Droit et de Criminologie et Institut d'Etudes européennes (ci-après « l'IEE »)) proposent d'accueillir conjointement **4 à 6 étudiants** dans le cadre d'un **stage de recherche**. Ce stage est encadré par Emmanuelle Bribosia et Isabelle Rorive.

Le stage s'inscrit dans la « Equality Law Clinic » (ELC), (<http://www.philodroit.be/-ELC->) créée en octobre 2014, dans le cadre du Projet de recherche Pôle d'Attraction Inter-universitaire (PAI) *The Global Challenge of Human Rights Integration: Toward a Users' Perspective* (<http://hrintegration.be/>), qui analyse les droits de l'homme dans une perspective intégrée. La clinique est également associée au réseau de recherche Berkeley Comparative Anti-Discrimination Law Study Group (<https://www.law.berkeley.edu/research/berkeley-comparative-equality-anti-discrimination-law-study-group/>).

Le stage est destiné à développer les compétences tant pratiques que théoriques des étudiants, en les faisant travailler sur des cas réels en droit de la non-discrimination. L'ELC se saisit de problèmes juridiques locaux et les aborde selon une approche comparative, européenne et transnationale. L'objectif consiste tant à donner aux étudiants une expérience universitaire unique qu'à contribuer concrètement à la promotion de l'égalité et de la justice. Les langues de travail de la clinique sont le français et l'anglais. Les étudiants se forment au droit de l'égalité et de la non-discrimination, en suivant quelques cours, séminaires ou conférences qui leur sont renseignés. À l'issue du stage de recherche, les étudiants réalisent une contribution originale de nature à épauler les individus concernés ainsi que les organisations partenaires, qu'elles soient locales ou globales. La nature de cette contribution dépend du cas traité et est définie en concertation avec les acteurs de terrain : tierce intervention devant une juridiction ou une instance régionale ou internationale, guide pour les praticiens, code de conduite, rapport thématique, etc.

A titre d'exemple, en 2017-2018, les thèmes abordés dans l'ELC sont les suivants :

- ULB et ses minorités : l'inclusion des étudiants trans* et des étudiants en situation de handicap à l'ULB
- Mise en place d'un plan « diversités » Actiris au sein de l'ULB
- Elaboration et mise en œuvre de tests de situation pour dénoncer des discriminations (collaboration avec Unia)

La définition des thèmes abordés en 2018-2019 se fera en concertation avec les étudiants et les associations partenaires.

Critères et modalités de sélection

Les étudiants intéressés par le stage sont invités à envoyer leur dossier de candidature à Emmanuelle Bribosia (ebribo@ulb.ac.be) et à Isabelle Rorive (irorive@ulb.ac.be) pour le **6 avril 2018**.

Le dossier comprend :

- un curriculum-vitae ;
- une lettre de motivation démontrant tant l'intérêt que la motivation du candidat pour le travail de recherche proposé ;
- toute autre pièce (par exemple un travail antérieurement rédigé) démontrant les aptitudes du candidat à la recherche.

Les candidats doivent parfaitement maîtriser le français et avoir une bonne connaissance de l'anglais. Une connaissance passive du néerlandais est un atout.

Les candidats seront reçus pour un entretien avec Emmanuelle Bribosia et Isabelle Rorive, le **24 avril 2018 en matinée**, à un moment fixé de commun accord.

La sélection de chaque candidat(e) se fait sur la base des critères suivants : sa motivation et son aptitude à la recherche ; son intérêt pour le domaine des droits de l'homme et de la non-discrimination; les qualités d'expression écrite et orale démontrées dans le dossier et lors de l'entrevue ; les qualités spécifiques requises pour le stage; la qualité de son parcours académique.

La décision est communiquée par écrit au candidat pour le **2 mai 2018**.

N.B. : la responsable des stages en Faculté a été prévenue du délai et il ne sera pas reproché aux étudiants concernés une introduction tardive des informations relatives au choix de stage.